

Impôt sur le revenu – Comment sont imposées les indemnités d’arrêt de travail ?

Impôt sur le revenu : déclaration 2026 des revenus de 2025 – 20 février 2026

Cette page est à jour de la loi de finances pour 2026 parue au Journal officiel du 20 février.

Cependant, les formulaires, services en ligne et documents d’information ne sont pas encore disponibles pour la campagne 2026 de la déclaration des revenus de 2025. Ils seront mis en ligne dès qu’ils seront disponibles.

Les indemnités pour maladie, accident ou maternité sont **imposables** quelle que soit leur provenance (sécurité sociale, employeur, organisme d’assurance ou de prévoyance).

Vous devez les déclarer avec vos salaires.

Cependant, **certaines indemnités sont exonérées** d’impôt, en totalité ou en partie.



La déclaration des revenus par internet est obligatoire si votre résidence principale est équipée d’un accès à internet et que vous êtes en mesure de faire votre déclaration en ligne.

La déclaration 2025 des revenus de 2024 est terminée.

La déclaration 2026 des revenus de 2025 débutera en avril 2026.

Si vous devez faire une déclaration papier

La déclaration 2025 des revenus de 2024 est terminée.

La déclaration 2026 des revenus de 2025 débutera en avril 2026.

Et aussi...

- [Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer](#)
- [Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d’impôt](#)
- [Impôt sur le revenu – Déclaration de revenus annuelle](#)

Pour en savoir plus

- Site des impôts
Source : Ministère chargé des finances
- Brochure pratique 2025 – Déclaration des revenus de 2024
Source : Ministère chargé des finances
- Impôt sur le revenu : dépliant d'information
Source : Ministère chargé des finances

Où s'informer ?

- Pour des informations générales :
Service d'information des impôts
Par téléphone :
0809 401 401
Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h, hors jours fériés.
Service gratuit + prix appel
- Pour joindre le service local gestionnaire de votre dossier :
Service en charge des impôts (trésorerie, service des impôts...)

Services en ligne

- **Téléservice** : Impôts : accéder à votre espace Finances publiques
- **Simulateur** : Estimer le montant de son impôt sur les revenus de 2025 (déclaration de 2026)
- **Téléservice** : Déclaration 2025 en ligne des revenus de 2024 (espace Finances publiques)
- **Formulaire** : **Cerfa n°10330** : **N°2042** : Déclaration 2025 des revenus 2024 (papier)
- **Téléservice** : Relevé fiscal (Ameli)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Textes de référence

- Code général des impôts : articles 79 à 81 quater
Régime fiscal des indemnités journalières (article 80 quinquies) et revenus exonérés (article 81)
- Code de la sécurité sociale : article D160-4
Liste des affections comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse
- Bofip-impôts n°BOI-RSA-CHAMP-20-30-20 relatif à l'imposition des indemnités ou allocations journalières versées aux salariés en cas de maladie, accident ou maternité